

**DECISION DU PRESIDENT N° D2023-183**

**Objet : Attribution de subventions au titre du dispositif « Métropole Roule Propre ! » - Acquisition d'un deux-roues, d'un trois-roues, d'un quadricycle électrique, ou d'un vélo à assistance électrique**

Le Président de la métropole du Grand Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5219-1,

Vu le décret n° 2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la métropole du Grand Paris,

Vu la délibération CM2019/06/21/16 du Conseil de la métropole du 21 juin 2019 approuvant au 1<sup>er</sup> juillet 2019 le règlement d'attribution de la subvention de la métropole du Grand Paris pour l'acquisition d'un deux-roues, d'un trois-roues, d'un quadricycle électrique ou d'un vélo à assistance électrique,

Vu l'élection du Président de la métropole du Grand Paris du 9 juillet 2020,

Vu la délibération CM2023/10/12/45 portant modification des délégations d'attributions du Conseil de la Métropole du Grand Paris au Président pour attribuer les aides dans le cadre du règlement précité,

Vu l'arrêté du Président AP2023/384 portant délégation de signature à Monsieur Paul MOURIER, Directeur général des services de la Métropole du Grand Paris,



**Considérant** la volonté de la Métropole de favoriser l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre la pollution, notamment dans le cadre de la création de la Zone à Faibles Emissions métropolitaine,

**Considérant** qu'il est nécessaire d'accompagner financièrement les particuliers dans leur démarche de changement de véhicule pour un moyen de transport plus propre,

**Considérant** les vingt-et-un nouveaux dossiers reçus et instruits,

**DECIDE**

**Article 1er :** d'attribuer les subventions suivantes pour l'acquisition de Vélos à Assistance Electrique et d'un deux-roues :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Type de subvention	Montant de la subvention
	92700	COLOMBES	Destruction d'un ancien véhicule thermique et remplacement par un vélo à assistance électrique	<b>500,00 €</b>
	94290	VILLENEUVE-LE-ROI	Destruction d'un ancien véhicule thermique et remplacement par un vélo à assistance électrique	<b>500,00 €</b>


Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Type de subvention	Montant de la subvention
[REDACTED]	94230	CACHAN	Destruction d'un ancien véhicule thermique et remplacement par un deux-roues électrique	900,00 €
TOTAL				1 900,00 €

Accusé de réception en date du 06/12/2023  
 075-200054781-20231205-D2023-183-AI  
 Date de télétransmission : 06/12/2023  
 Date de réception préfecture : 06/12/2023

**Article 2 :** de refuser les dossiers suivants :

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Type de subvention	Motif de refus
[REDACTED]	75019	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Véhicule mis au rebut trop récent
[REDACTED]	75005	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
[REDACTED]	75012	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
[REDACTED]	75011	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Véhicule mis au rebut trop récent
[REDACTED]	75010	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
[REDACTED]	75019	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
[REDACTED]	75015	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Véhicule mis au rebut trop récent
[REDACTED]	75019	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
[REDACTED]	75019	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
[REDACTED]	75012	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Véhicule mis au rebut trop récent
[REDACTED]	75015	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
[REDACTED]	75005	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Véhicule mis au rebut trop récent
[REDACTED]	94450	LIMEIL-BREVANNES	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
[REDACTED]	93600	AULNAY-SOUS-BOIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
[REDACTED]	75017	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Absence de véhicule à détruire
[REDACTED]	75019	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Véhicule mis au rebut trop récent
[REDACTED]	75017	PARIS	Acquisition d'un vélo à assistance électrique	Véhicule mis au rebut trop récent

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.

Nom et Prénom	Code Postal	Localité du demandeur	Type de subvention	Accusé de réception en préfecture 075-200054781-20231206_0023 Date de télétransmission : 06/12/2023 Date de réception préfecture : 06/12/2023
	94230	CACHAN	Projet d'acquisition d'un vélo à assistance électrique	<b>Motif de refus</b> <b>Absence de</b> <b>certificat</b> <b>d'immatriculation</b> <b>du véhicule mis au</b> <b>rebut (déjà utilisé</b> <b>dans le dossier de</b> <b>son compagnon) -</b> <b>abandon du projet</b>

**Article 3 :** La dépense sera imputée au budget 2023, chapitre 204,

**Article 4 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la région Ile-de-France ;
- Monsieur le comptable public.

Fait à Paris, le ..... **5 DEC. 2023** .....

Par délégation du président de la métropole du Grand Paris



Le Directeur général des services  
Paul MOURIER

Le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de la présente décision et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte.